

CIRCULAIRE : **4014**

VALIDITE : **dès le 1^{er} octobre 2022 jusqu'à nouvel avis**

Gare de Bonfol (BONF)

Dispositions générales – prescriptions d'exploitation transitoires

Desserte de la gare au moyen d'IS provisoires et d'un quai voyageurs provisoire Installations de sécurité et mesures d'exploitation

1.1 Généralités

Les installations des gares de BONF sont en reconstruction totale.

Afin de permettre la reprise du trafic voyageurs par chemin de fer, un quai provisoire d'une longueur de **77 mètres** a été édifié à l'entrée de la gare ; il est situé entre les PN Albisetti et ch. de l'Etang. Il dessert l'unique voie de la gare (voie 11).

Des aménagements ont été réalisés afin de permettre aux voyageurs d'accéder au quai en toute sécurité. Un abri destiné aux bicyclettes est à disposition à proximité du PN ch. de l'Etang.

Le croisement ou le dépassent de deux trains à Bonfol n'est pas possible.

1.2 Voies, ELV, AV, IS et block

Cette gare est constituée d'une seule voie « principale », numérotée 11, disposant d'une longueur utile de 134 mètres entre le buttoir situé à son extrémité et le signal de sortie B.

La voie principale n'est pas isolée, elle n'est pas équipée de compteurs d'essieux. Seule une courte isolation (rail isolé HF) permettant la commande des IS est située à quelques mètres de l'extrémité du quai (côté Bonfol).

Cette isolation doit être occupée si l'on veut pouvoir effectuer une sortie en direction de Vendlincourt.

Aussi longtemps que cette isolation est occupée, toute entrée est empêchée et le système d'anti-engorgement de la gare est activé (aucune sortie possible depuis Vendlincourt).

Attention : une sortie au départ de Bonfol n'est pas possible aussi longtemps que la voie 1 de VEND est occupée !

Il n'y a pas de clé du block pour le canton de block VEND - BONF

Il n'y a pas d'interdiction de la voie 11 de la gare.

L'image du signal A présentée lors de l'entrée est l'image « entrée courte » (Im 6). La vitesse d'entrée en gare est limitée à 40 km/h, en marche à vue, mais Vmax 5 km/h et en marche à vue le long du quai. En cas de dérangement au PN Albisetti, le rouge clignotant est présenté.

Les tableaux de parcours contiennent les indications utiles aux mécaniciens de locomotive (page 6).

1.3 Voies, aiguilles et sabots dérailleurs, régimes de desserte

La gare est en régime « non occupée » en permanence (gare non télécommandée non occupée sur place).

Un coffret extérieur pour la commande du signal de sortie est implanté à l'extrémité du quai provisoire côté VEND. La gare n'est pas télécommandée. Le pupitre de commande Domino reste en fonction si nécessaire.

En cas de panne ou de dérangement, CC Tramelan peut être amené à desservir la gare depuis le Domino à disposition dans le bureau de gare.

1.4 Signaux principaux

Le signal principal de sortie B est équipé du contrôle de la marche des trains.

1.5 Installations de passages à niveau

PN Albisetti, km. 10.357

L'enclenchement du PN s'effectue automatiquement lors de la mise à voie libre des signaux principaux lors de l'entrée ou de la sortie.

Un interrupteur à clé carré implanté dans le coffret de commande permet d'enclencher et de déclencher le PN sur place. Il n'y a pas de télécommande.

Le contrôle de fonctionnement est opéré par la mise à voie libre des signaux principaux. Il n'y a pas de signal d'autorisation de départ.

En cas de dérangement au PN lors de l'établissement d'un itinéraire d'entrée ou de sortie, les signaux principaux présentent le rouge clignotant.

PN ch. de l'Etang, km. 10.556

L'IPN est hors service.

1.6 Installations électriques – LC

La voie 11 est électrifiée jusqu'à l'isolation de section situées à 15 mètres du heurtoir.

La LC de la voie principale 11 est commune aux pleines voies ALLC – VEND – BONF, télécommandable depuis la TC LC du CGT Tramelan.

1.7 Vitesses

Les vitesses sont indiquées dans les tableaux de parcours.

Manœuvre : 5 km/h

1.8 Dispositions particulières

Il n'y a pas de « régime manœuvre » en gare de Bonfol (voie 11).

Il n'y a pas d'éclairage du champ de manœuvre en gare.

Il n'y a pas de téléphone fixe à BONF sis à proximité du quai provisoire.

2. Circulation des trains en dehors des heures d'occupation du CGT

Les trains peuvent circuler en régime de « gare non occupée ».

3. Remise de documents

Les présentes dispositions doivent être intégrées dans le compendium DE PCT R. 3001.1 - 15 – Infrastructure CJ de la Ligne 238 Porrentruy - Bonfol et jointes aux ordres de service (OS) des gares de ALLC et VEND.

4. Circulation sur la partie en travaux (voies interdites) de la gare de Bonfol

La circulation d'un mouvement de manœuvre en gare de Bonfol (partie nord, au-delà du buttoir) ainsi que sur la VR Pheulpin n'est actuellement pas possible. Les circulations pourront s'effectuer ultérieurement, mais sur voie interdite et uniquement après assentiment du chef de la sécurité. Le heurtoir pourra être déposé afin de permettre le passage de véhicules ; des dispositions particulières seront éditées pour ce faire.

5. Circulation des trains au départ de Bonfol

Le personnel des trains ordinaires voyageurs ne doit pas annoncer l'état de préparation à CC TRAM dès lors que la composition du train n'a pas été modifiée (R. 300.5 chiffre DE 4.4.2).

Exceptions :

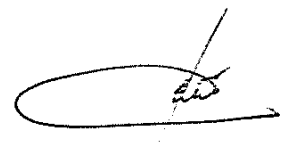
- Le mécanicien du train ¹⁵⁾ 26413 et ⁶⁷⁾ 26417 s'annonce toujours à CC TRAM.
- Le mécanicien des trains de service (OE 510/22 et autres trains spéciaux) ALLC – BONF – ALLC doit systématiquement s'annoncer à CC TRAM, avant d'effectuer sa sortie à Bonfol.

La gare de Bonfol est exploitée en tant que gare non occupée sur place non télécommandée. Comme indiqué précédemment, elle peut aussi être occupée sur place exceptionnellement.

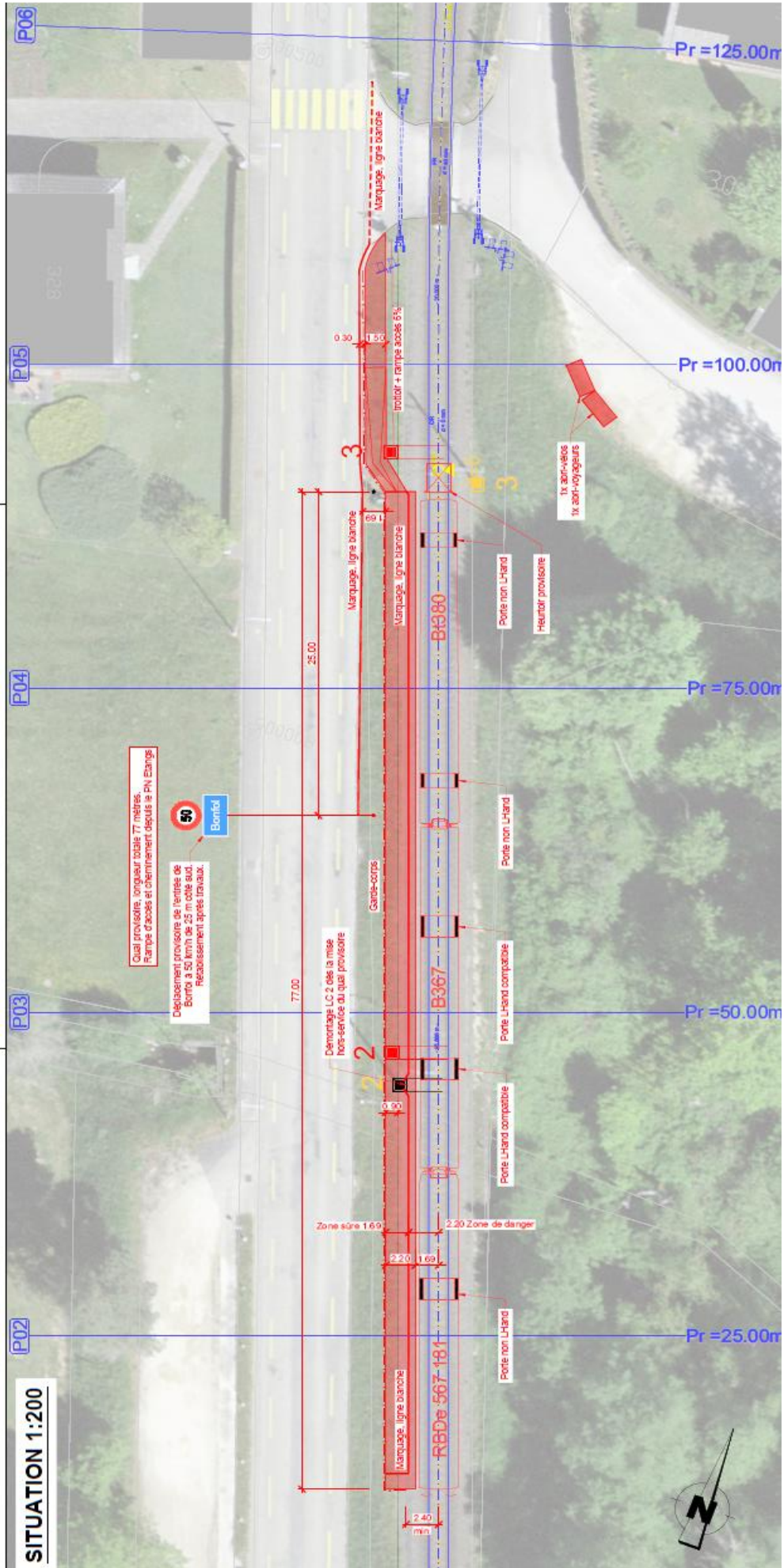
Rappels :

- l'utilisation de la CL 88 est suspendue depuis la mise en service de la télécommande et la reprise de la conduite de l'exploitation par CC TRAM.
- Tout franchissement d'un signal principal sur la ligne ne peut s'effectuer qu'après avoir reçu l'assentiment par le CC compétent.
- La C 4011 relative à la ligne 238 constitue un rappel des principales prescriptions d'exploitation et des DE PCT liées au déroulement et à la conduite de l'exploitation sur la ligne. Il y a lieu de s'y référer jusqu'à la fin des travaux de modernisation à Alle et à Bonfol.
- Des dispositions particulières seront promulguées en vue de la reprise de la conduite de l'exploitation de la gare de Porrentruy et de la ligne 240 Delémont – Delle le 24 octobre 2022 ainsi que durant la phase de travaux qui précédera ces opérations.

CHEMINS DE FER DU JURA
Service Gestion du Trafic : L. Droz



Plan de Bonfol (partie de la gare desservant le quai provisoire en service)



Coffret de commande



Tableaux de parcours Porrentruy – Bonfol

238 Porrentruy - Bonfol															
PN	Déclivité		Vitesse max. 70 km/h à 74%	Catégorie de freinage %										D	
	-	+		74	68	63	57	51	46	41	36	31	26		-
0.637 Ch.Maltière	0	9	★ Porrentruy C sort. 60	60	70	70	70	70	70	70	65	60	55	50	50
3.746 Rt.Courgenay 4.228 Filature 4.396 Ch.Mötteli 4.434 Ch.Migy 4.453 Rt.Cornol			★ Alle 1) 40 ↕ Im2; ⊥ Voie 3 sortie	40											
5.400 Rt. Miécourt		19	Alle Cargo Centre-Ajoie 70												
	25	0	<i>Km 7.1</i>		60	60	55	45	40	35	30	25	20	X	
8.049 Rt.Courtavon	6	0	Vendlincourt <i>Km 8.6</i>		70	70	70	70	70	65	60	55	45	40	
10.357 Albisetti			Bonfol ⊥ 40-5 Im6 māv 40 km/h et 5 km/h le long du quai												
Vitesse maximale des trains remorqués par des véhicules moteurs de plus de 85t : V.max. 50 km/h															

Tableaux de parcours Bonfol - Porrentruy

238 Bonfol - Porrentruy															
PN	Déclivité		Vitesse max. 70 km/h à 74%	Catégorie de freinage %										D	
	-	+		74	68	63	57	51	46	41	36	31	26		-
10.357 Albisetti	0	6	Bonfol 70	70	70	70	70	70	70	65	60	55	50	50	
8.049 Rt.Courtavon	0	25	<i>Km 8.6</i> Vendlincourt		60	60	60	60	60	60	60	60	55	X	
	19	0	<i>Km 7.6</i>		70	70	70	70	65	60	55	50	40	35	
5.400 Rte. Miécourt			Alle Cargo Centre-Ajoie 70												
4.453 Rt.Cornol 4.434 Ch.Migy 4.396 Ch.Mötteli 4.228 Filature 3.746 Rt.Courgenay 0.637 Ch.Maltière	9		★ Alle 1) 40 ↕ Im2; ⊥1; V.3 entrée à 10km/h C 60	40											
			▽ Porrentruy 60	60											
Vitesse maximale des trains remorqués par des véhicules moteurs de plus de 85t : V.max. 50 km/h															